

RÉPONSE D'ÉNERGIR, S.E.C. (ÉNERGIR) À LA  
DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 4 DE L'AHQ-ARQ

DEMANDE D'APPROBATION DU PLAN D'APPROVISIONNEMENT ET DE MODIFICATION DES  
CONDITIONS DE SERVICE ET TARIF D'ÉNERGIR, S.E.C.  
À COMPTER DU 1ER OCTOBRE 2023  
(R-4213-2022, PHASE 3)

---

DESCRIPTION DE LA MESURE

1. **Référence :** B-0279, page 6, lignes 7 à 13.

**Préambule :**

« À cet effet, Énergir limiterait les nouveaux raccordements du secteur du bâtiment à des approvisionnements en GSR pour combler leurs besoins énergétiques, ce qui permettra de mettre un terme à la croissance des émissions de GES provenant de cette nouvelle clientèle. De plus, en privilégiant l'offre biénergie pour les nouveaux raccordements, la portion de la consommation nécessitant d'être approvisionnée en GSR est moindre, soit d'environ 30 % en GSR et 70 % en électricité, en plus d'être plus avantageuse d'un point de vue économique pour la clientèle visée. » (Nous soulignons)

**Demande :**

- 1.1 Veuillez fournir les hypothèses sous-jacentes et le détail du calcul des valeurs de 30 % et de 70 % apparaissant à la référence.

**Réponse :**

La valeur de 30 % représente un ordre de grandeur. Comme mentionné à la réponse à la question 4.2 de la demande de renseignements n° 1 de la FCEI à la pièce B-0040, HQD-Énergir-2, Document 7 du dossier R-4169-2021 visant l'offre concertée de biénergie, le pourcentage de chauffage qui reste au gaz naturel en biénergie varie entre 23 % et 35 % selon les technologies retenues.

## IMPACTS POTENTIELS

2. **Références** : (i) B-0279, pages 13 et 14;  
 (ii) R-4169-2021, B-0039, page 7, réponse 4.1;  
 (iii) R-4169-2021, B-0034, page 20, tableau 12.

## Préambule :

- (i) « Énergir a tout de même fait l'exercice de chiffrer les répercussions potentielles, advenant une réduction de 25 % du nombre de nouveaux raccordements parmi les marchés visés. Pour ce faire, Énergir a pris comme point de départ le nombre de nouveaux raccordements signés au cours de l'année financière 2022, soit 3 322, et a converti une portion de ceux-ci vers la biénergie électricité - GSR, selon le même taux d'adoption que celui utilisé à la cause tarifaire 2024 (75 % sur le résidentiel et 70 % pour les marchés commercial et institutionnel). En considérant un taux de réduction du nombre de raccordements hypothétique de 25 %, le nombre de nouveaux clients restants (par différence) a été converti vers un approvisionnement composé à 100 % de GSR. Le détail de cette répartition, selon que le client opte pour des appareils éligibles à la biénergie ou non, se trouve au tableau ci-dessous.

**Tableau 4**  
Répartition potentielle de la clientèle

Marchés	Technologie biénergie	Biénergie - GSR	100 % GSR	GNT	Perdu
Résidentiel	Disponible	75 %			25 %
	Non disponible		75 %		25 %
Commercial et institutionnel	Disponible	70 %	5 %		25 %
	Non disponible		75 %		25 %

En utilisant les hypothèses ci-dessus, Énergir a évalué que l'obligation pourrait représenter une hausse de 16,8 Mm<sup>3</sup> de GSR pour la première année d'application, impact qui serait par la suite cumulatif. À haut niveau, cette évaluation permet d'apprécier l'ordre de grandeur que pourrait représenter la demande additionnelle en GSR et ainsi confirmer la disponibilité de celle-ci, d'autant plus qu'une configuration biénergie – GSR permet de minimiser les volumes de GSR requis pour un client, tout en atteignant la carboneutralité.

Par ailleurs, ces hypothèses permettent d'apprécier l'impact potentiel sur les GES émis par la clientèle d'Énergir, qui pourraient être de l'ordre de 0,36 Mt d'ici la fin de l'année 2030.

Dans le tableau suivant, les impacts présentés sont en comparaison avec les raccordements annuels signés en 2022 (3 322) :

Tableau 5  
Impacts potentiels

	Annuels	Cumulatifs d'ici 2030
Réduction potentielle des nouveaux raccordements ( <i>Nombre</i> )	(682)	(4 092)
Volumes de GSR additionnels ( <i>Mm³</i> )	16,8	100,6
GES évités ( <i>Mt</i> )	0,06	0,36

» (Nous soulignons)

- (ii) « 4.1 Quel est le nombre de nouveaux bâtiments inclus dans les prévisions des Demanderesses pour les 9 années de la phase 1?

**Réponse :**

**Le nombre de clients d'Énergir qui sont des nouveaux bâtiments dans les segments de marché visés par la biénergie est estimé à environ 28 000, sur la période de 2020 à 2030 inclusivement.** » (Nous soulignons)

- (iii) «

TABLEAU 12 :

VOLUMES DE CONVERSION À LA BIÉNERGIE PROJÉTÉS ET RÉDUCTION DE GES ASSOCIÉE

		Biénergie		
		2025	2030	Potentiel
<b>Résidentielle</b>	Mm <sup>2</sup>	49	110	182
Espace	Mm <sup>2</sup>	35	79	131
Eau	Mm <sup>2</sup>	14	31	50
<b>Commerciale</b>	Mm <sup>2</sup>	35	79	130
Espace	Mm <sup>2</sup>	30	67	111
Eau	Mm <sup>2</sup>	5	12	19
<b>Institutionnell</b>	Mm <sup>2</sup>	44	98	163
Espace	Mm <sup>2</sup>	41	92	153
Eau	Mm <sup>2</sup>	3	6	10
<b>Total</b>	Mm <sup>2</sup>	127	287	474
Espace	Mm <sup>2</sup>	106	239	395
Eau	Mm <sup>2</sup>	21	48	79
<b>GES évités</b>	Mt. CO2 eq.	0,24	0,54	0,89

»

**Demandes :**

- 2.1 À l'instar du nombre de 3 322 de la référence (i), veuillez indiquer le nombre de nouveaux raccordements pour chaque année financière entre 2017 et 2021 de même que la valeur prévue pour les années financières 2023, 2024, 2025 et 2026.

**Réponse :**

Année	Nombre
2016-2017	4 606
2017-2018	4 547
2018-2019	4 262
2019-2020	3 716
2020-2021	3 994
2021-2022	3 322
2022-2023	1 784
2023-2024	2 667
2024-2025	2 618
2025-2026	2 590
2026-2027	2 590

- 2.2 Veuillez fournir les hypothèses sous-jacentes et le détail du calcul des valeurs de 682, 16,8 et 0,06 apparaissant au tableau 5 de la référence (i).

**Réponse :**

Voici les hypothèses sous-jacentes aux calculs des valeurs :

- 682 : Énergir a pris comme point de départ le nombre de demandes de raccordement reçues et acceptées au cours de l'année financière 2022, soit 3 322, et a ensuite déduit le nombre de clients industriels et ceux en chauffage temporaire (exclus du présent dossier), soit 594, pour arriver à un total de 2 728. En appliquant l'hypothèse de perte de clients de 25 % sur 2 728, le résultat est de 682;
- 16,8 : Correspond aux volumes maturés pour les demandes de raccordement reçues et acceptées au cours de l'année financière de 2022, en retranchant les volumes correspondants au 25 % de nouveaux raccordements perdus et en considérant une consommation de GSR à 30 % pour les clients optant pour la biénergie;

- 0,06 : Correspond aux volumes maturés pour les demandes de raccordement reçues et acceptées au cours de l'année financière de 2022, convertis en GES évités.

	Volumes maturés 2022	% perdu	% GSR	Volumes add. GSR	Taux GES évités	GES évités
	(Mm <sup>3</sup> )	(%)	(%)	(Mm <sup>3</sup> )		(Mt)
	(a)	(b)	(c)	(a) * (1 - (b)) * (c)	(d)	(a) * (d)
Biénergie	12,1	25	30	2,7	1,921/1 000	0,02
100 % GSR	18,7	25	100	14,0	1,921/1 000	0,04
<b>Total</b>	<b>30,8</b>			<b>16,8</b>		<b>0,06</b>

- 2.3** Veuillez démontrer avec chiffres à l'appui que, pour chacune des cinq prochaines années, les prévisions et les objectifs d'Énergir en termes d'approvisionnement en GSR permettent de rencontrer la demande additionnelle dont il est question à la référence (i) en sus de la demande déjà prévue en GSR.

**Réponse :**

Veuillez vous référer à la réponse à la question 1.1 de la demande de renseignements n° 13 de la Régie, à la pièce Énergir-V, Document 1.

- 2.4** Veuillez indiquer l'impact sur le revenu requis d'Énergir de l'année tarifaire 2024 du scénario présenté au tableau 4 de la référence (i).

**Réponse :**

Puisque la mesure serait lancée au printemps 2024 et que l'adhésion sera progressive, l'impact sur le revenu requis de l'année tarifaire 2023-2024, soit du 1<sup>er</sup> octobre 2023 au 30 septembre 2024, ne sera pas significatif.

- 2.5** Veuillez déposer une version des tableaux 4 et 5 de la référence (i) pour un cas de réduction de 50 % du nombre de nouveaux raccordements parmi les marchés visés, au lieu de la valeur de 25 % présumée à la référence (i). Veuillez indiquer l'impact sur le revenu requis d'Énergir de l'année tarifaire 2024 pour un tel scénario de 50 %.

**Réponse :**

Puisque la mesure serait mise en place au printemps 2024, l'impact sur le revenu requis de l'année tarifaire 2024, soit du 1<sup>er</sup> octobre 2023 au 30 septembre 2024, ne sera pas significatif, même en considérant ce scénario.

**Tableau 4**  
**Répartition potentielle de la clientèle**

Marchés	Technologie biénergie	Biénergie-GSR	100 % GSR	GNT	Perdu
Résidentiel	Disponible	50 %			50 %
	Non disponible		50 %		50 %
Commercial et institutionnel	Disponible	50 %			50 %
	Non disponible		50 %		50 %
Chauffage de construction				100 %	
Industriel				100 %	

**Tableau 5**  
**Impacts potentiels**

	Annuels	Cumulatifs d'ici 2030
Réduction potentielle des nouveaux raccordements ( <i>Nombre</i> )	(1 364)	(8 184)
Volumes de GSR additionnels ( <i>Mm<sup>3</sup></i> )	11,2	67,2
GES évités ( <i>Mt</i> )	0,06	0,36

**2.6** Veuillez concilier le nombre de 3 322 nouveaux raccordements pour l'année financière 2022 mentionné à la référence (i) avec le nombre de nouveaux bâtiments mentionné à la référence (ii).

**Réponse :**

Les données des deux références ne sont pas conciliables pour deux raisons principales:

- La référence (i) utilise l'année 2022 alors qu'à la référence (ii), il s'agit d'estimation sur la période 2020-2030;
- La référence (i) ne se limite pas qu'aux marchés visés par la biénergie, et inclut aussi les nouveaux raccordements 100 % GSR, contrairement à la référence (ii) qui vise seulement la biénergie.

À des fins d'illustration :

Référence (i)	Références (ii) et (iii)
Nouveaux raccordements biénergie	Nouveaux raccordements biénergie
Nouveaux raccordements 100 % GSR	Conversions de clients existants à la biénergie
Clients perdus	

- 2.7** Pour chaque colonne du tableau 12 de la référence (iii), veuillez indiquer la portion des « GES évités » qui sont également comptés dans le tableau 5 de la référence (i) pour les années équivalentes. Dans l'éventualité où Énergir considère qu'il n'y a pas de valeur commune entre les deux tableaux, veuillez expliquer et en faire la démonstration.

**Réponse :**

Il n'y a pas de valeur commune entre les deux tableaux puisque le tableau 12 de la référence (iii) se limite aux marchés visés par la biénergie – en incluant également les conversions de clients existants – contrairement au tableau 5 de la référence (i) qui vise les mêmes marchés que ceux de la biénergie, mais qui inclut seulement les nouveaux raccordements.